

Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) NOUS POUVONS ENCORE L'EMPÊCHER !

Dans le précédent numéro de Bouffée d'Air, nous avons déjà attiré l'attention sur le projet de PTCI, encore appelé TAFTA : (Transatlantic Free Trade Area). Nous y revenons, parce que les conséquences possibles de ce traité sur la vie des peuples, sur nos vies, nous paraissent particulièrement lourdes. Parce que la méthode adoptée pour les négociations en cours bafoue la démocratie. Parce que ce projet s'inscrit dans un ensemble de dispositifs destinés à accroître encore la domination mondiale des grandes entreprises transnationales, avec tous les effets que nous connaissons déjà sur le pillage des

ressources, sur la dégradation de la planète, et sur les insupportables inégalités sociales et internationales. Et aussi parce que nous voulons prendre notre part dans les mobilisations qui s'organisent pour le mettre en échec, comme ont déjà été combattus ses précédents avatars : AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements, 1998), AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services, 2004), ACTA (Accord Commercial Anti Contre-façon 2013). **Les prochaines élections européennes sont une opportunité pour nous faire entendre et réussir à stopper les négociations déjà en cours.**



Cet article doit beaucoup à la conférence de Raoul-Marc JENNAR à Lille le 7 avril dernier. Nous nous sommes aussi appuyés sur de nombreux documents imprimés ou en ligne (Le Monde Diplomatique,

ATTAC, Seattle to Brussels, l'Humanité Dimanche...) Nous vous invitons à les consulter pour compléter les informations trop sommaires proposées ici.

De quoi s'agit-il ?

Les indications suivantes sont extraites du mandat de négociation adopté le 17 juin 2013 par le Conseil de l'Union Européenne. Ce document n'existe qu'en anglais, et sa diffusion est interdite. Cependant des mouvements militants en ont publié des traductions officieuses, où nous avons puisé.

Dans l'esprit des négociateurs et de ceux qui les ont inspirés, « partenariat » signifie « libéralisation complète ». Ce projet vise donc à abolir entre l'Union Européenne et les États-Unis d'Amérique, toutes les dispositions que les entreprises considèrent comme des « obstacles inutiles » au commerce et à l'investissement, avec l'ambition d'aller au-delà des engagements actuels de l'Organisation Mondiale du Commerce (article 3 du mandat).

Il s'agit bien sûr de supprimer les droits de douane, dans les domaines où ils existent encore, sur les produits textiles et agricoles principalement. Sont à réduire aussi « les obstacles non tarifaires », c'est-à-dire l'ensemble de la réglementation : lois, règlements, normes en matière sociale, sanitaire, phytosanitaire, environnementale, techniques, etc... La réglementation en matière financière également, afin de garantir « la liberté et la sécurité » des investisseurs internationaux. Bref, tout type de réglementation est visé, à tous les niveaux de territoire, de la commune à l'Union Européenne, ou à l'État Fédéral.

Ce traité viendrait compléter l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne, conclu en octobre 2013, et le Partenariat TransPacifique que les États-Unis sont en train de négocier avec onze pays d'Asie et du Pacifique, là aussi en toute opacité, pour tenter de contrebalancer l'expansion commerciale de la Chine. L'ensemble s'ajouterait à l'ALENA, Accord de Libre Échange Entre Les États-Unis, le Canada et le Mexique qui est en vigueur

depuis 20 ans avec des effets néfastes déjà mesurables sur la vie des habitants et notamment sur l'emploi.

Avec quelles conséquences ?

Si ce traité entrait en application il constituerait un puissant outil juridique au service des entreprises et des investisseurs transnationaux pour renforcer le mode de développement que nous dénonçons et combattons : croissance illimitée, pillage des ressources, inégalités massives, pollution sans contrainte, mépris des générations futures.

Toutes les politiques seraient touchées : santé, environnement, économie, finance, services publics, éducation, droit du travail, protection sociale, culture ...

Quelques exemples :

- pour rester « compétitive » vis-à-vis des États-Unis l'agriculture des pays européens, serait amenée à devenir de plus en plus industrielle, à réduire encore les revenus des paysans. **Nous ne pourrions plus refuser la viande aux hormones, les poulets rincés au chlore, les OGM, les semences normées, l'accaparement des terres... ni limiter les niveaux de pesticides dans les fruits et légumes, la contamination bactérienne, les additifs alimentaires...** Porte ouverte également à l'exploitation des gaz de schistes, à la remise en cause de la réglementation REACH sur les produits chimiques, au brevetage d'à peu près tout grâce à l'extension du « droit de propriété intellectuelle ». Les marchés publics ne pourraient plus comporter d'exigence de provenance locale, production biologique, normes sociales. Il serait impossible de mettre en œuvre une politique économique en faveur d'une région défavorisée, à moins de fournir les mêmes avantages aux investisseurs étrangers.

En tous domaines, des décisions prises par-dessus nos têtes limiteraient, encore plus qu'aujourd'hui, nos choix d'organisation de la société dans laquelle nous voulons vivre.

« Il faut bien comprendre qu'en matière de réglementation les philosophies américaine et européenne sont très différentes. L'attitude américaine est d'autoriser un produit tant qu'il n'y a pas de preuves scientifiques de sa nocivité (.....) En Europe c'est l'inverse. En cas de risques graves ou irréversibles, même

sans certitudes scientifiques, on applique des mesures de protection : c'est le "principe de précaution".

Susan GEORGE, écrivaine franco-américaine résidant en France, présidente d'honneur d'ATTAC

site : attacr@attac.org

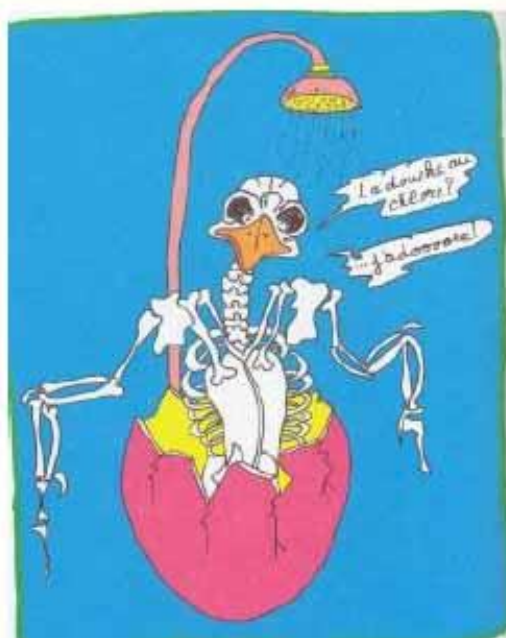


image Attac « guide de navigation pour affronter le grand marché transatlantique »

Et quelles justifications ?

Il s'agit bien entendu de lutter contre « la crise », de restaurer la croissance, de créer de l'emploi... Le lecteur habitué complètera de lui-même.

Selon un rapport du Center for Economic Policy Research (Londres, mars 2013), les effets de ce traité pourraient créer entre 400 et 500 000 emplois en Europe en 2027. Rappelons qu'en 2013 l'Europe comptait 26,5 millions de chômeurs... le lecteur habitué concluera de lui-même.

Des négociations qui bafouent la démocratie

Le mandat de négociation confié à la Commission européenne le 14 juin 2013 a été approuvé par les 27 gouvernements de l'Union Européenne, sans que les parlements nationaux aient été consultés. Son contenu, dont nous avons donné quelques exemples, est directement inspiré des demandes des

lobbies (119 réunions entre des commissaires et différents lobbies ont eu lieu en 2012-2013), et en particulier du puissant Trans Atlantic Business Dialogue (TABD), syndicat patronal transatlantique. L'association Corporate Europe Observatory a établi que 93% des conseillers et experts autorisés auprès de la Commission sont issus des cercles patronaux.

Les négociations se déroulent sans que la Commission en réfère aux peuples ni aux parlements. Les gouvernements sont cependant tenus informés de leur avancement. Le processus devrait se terminer en 2015.

Lors de son voyage aux Etats-Unis en février 2014, le président de la République Française a appelé à l'accélérer, pour éviter « une accumulation de peurs, de menaces et de crispations ». Les citoyens apprécieront : "Crispation ! Crispation ! Est-ce que j'ai une gueule de crispation ?" comme aurait pu dire Arletty dans Hôtel du Nord !!

Le règlement des litiges

Sous des dehors purement administratifs, ce point est essentiel et mérite que l'on s'y attache : il révèle en effet le fondement de tout le dispositif. Si une entreprise ou un fond d'investissement s'estiment lésés par une loi, un règlement ou une procédure qui limiteraient leurs « futurs profits espérés » dans un pays signataire du traité, ils pourront poursuivre les pouvoirs publics dudit pays. Mais le litige ne sera pas porté devant un tribunal régulier, il sera traité par une commission d'arbitrage privée spécialement mise en place à cette fin, et où siègeront non pas des magistrats de droit public mais trois avocats d'affaires désignés par les parties afin de trouver une conciliation.

Sans possibilité de faire appel ! Si les pouvoirs publics sont condamnés, deux options sont possibles : soit ils abrogent la réglementation à l'origine de la plainte, soit ils accordent au plaignant de confortables compensations financières. Dans les deux cas les peuples sont les perdants. Cette procédure est déjà utilisée dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux. Un exemple pour l'illustrer : le cigarettier Philip Morris, installé en Suisse, réclame 1,5 milliards d'euros à l'état d'Uruguay, pour avoir imposé des messages anti-tabac recouvrant 80% de la surface du paquet de cigarettes.

Les mobilisations

Devant de telles menaces, que pouvons-nous faire ?

Usons et abusons de l'effet Dracula ! Ils négocient dans l'ombre ? Braquons les projecteurs pour démontrer leurs manœuvres et leur pouvoir de nuisance ! Révétons, décortiquons les textes, rapprochons les pièces du puzzle ! Comme en d'autres circonstances, la mobilisation citoyenne peut les faire reculer. Certains média en parlent il

faut contribuer à amplifier la demande de débat à ce sujet.

Comme au moment de la lutte contre l'AGCS, déjà des collectivités se sont déclarées « zone hors-TAFTA » : des régions (Bretagne, Picardie; Limousin, Ile de France) des départements (Seine Saint-Denis, Tarn), des villes (Briançon, Saint Denis, Grande Synthe, Sevrans)

En France un collectif national et une trentaine de collectifs locaux se sont créés depuis décembre 2013. On y retrouve des associations, des syndicats, des partis politiques. A titre d'exemples, car nous ne pouvons être exhaustifs dans le cadre de cet article, et cela change tous les jours : ATTAC, Copernic, Les Amis de la Terre, le Collectif des Associations Citoyennes, Colibris, OGM Dangers, Réseau Action Climat, Confédération paysanne, CGT, FSU, Solidaires, EELV, les composantes du Front de Gauche, NPA...(voir <http://stoptafta.wordpress.com>)

EDA est bien sûr membre du collectif Stop TAFTA-Nord-Pas-de-Calais, ainsi que la MRES, et bien d'autres parmi nos partenaires dans la région.

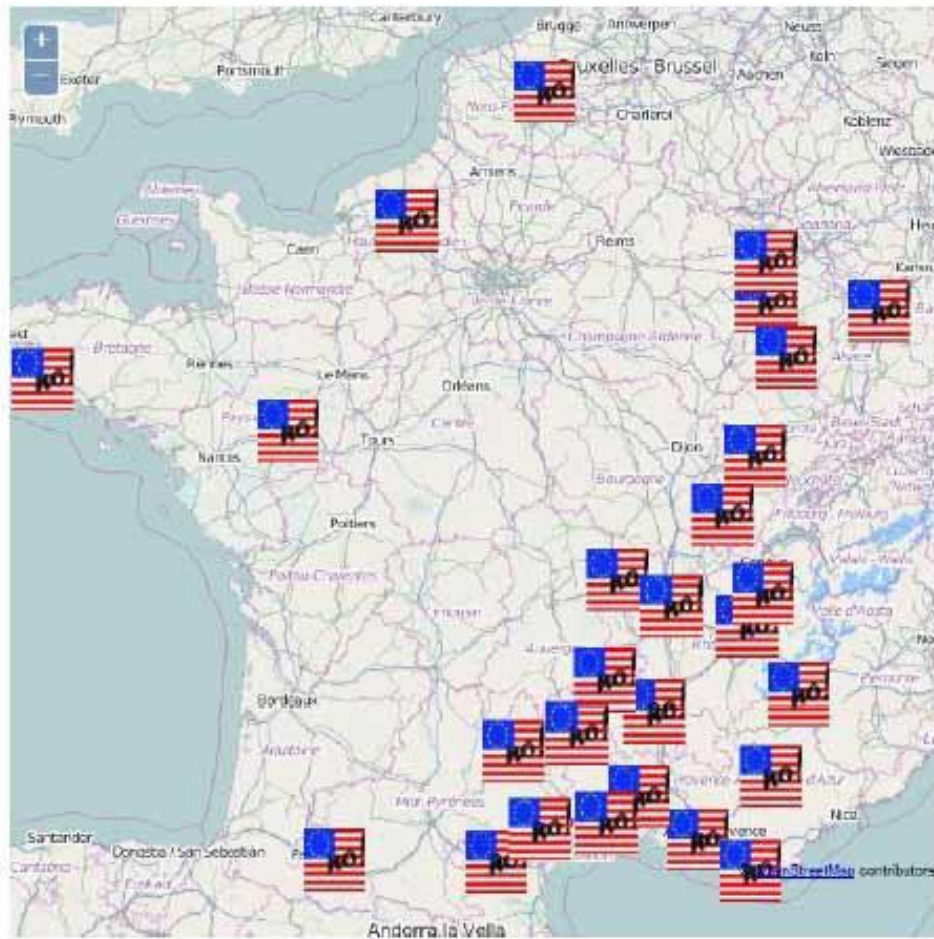
#StopTAFTA
Symboliquement Hors Zone

Plus d'infos:

Collectif Nord pas de Calais
<http://www.stoptafta-npdc.com/>

Site ATTAC
<http://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/>

Où sera le prochain collectif local ?



Des mouvements similaires se produisent en Belgique, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis.

Des parlementaires nationaux et européens se mobilisent pour demander le retrait de ce projet.

Le prochain Parlement européen, que nous allons élire le 25 mai, aura le pouvoir de le rejeter : le vote de chacun d'entre nous revêt une importance cruciale pour faire barrage à ce déni de démocratie, si lourd de dangers pour la protection des consommateurs et des citoyens, pour nos modes de vie et nos choix d'organisation sociale.
